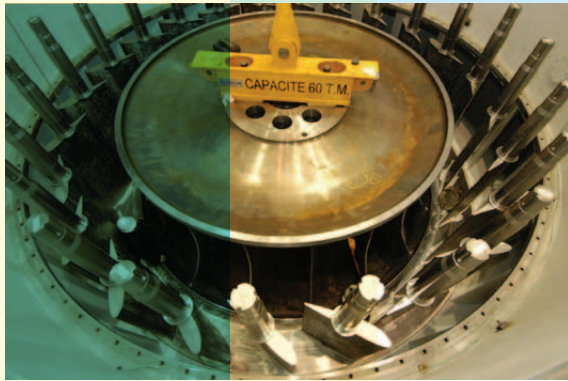


Faire affaire avec Hydro-Québec



Sommaire

Introduction.....	2
Règles d'éthique d'Hydro-Québec	3
La qualité à Hydro-Québec.....	3
Processus d'acquisition de biens et de services	4
Les garanties	7

Pour nous joindre

Pour les appels de propositions (commande et consultation)

Notre bureau de Montréal est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 16 h. Vous pouvez y consulter les documents des appels de propositions en présentant une pièce d'identité.

Bureau des soumissions
800, boul. de Maisonneuve Est
2^e étage, bureau 2-007
Montréal (Québec) H2L 4M8
Téléphone : 514 840-4903
Sans frais : 1 800 324-1759
Télécopieur : 514 840-3834
Courriel : bureaudessoumissions@hydro.qc.ca

Les documents d'appels de propositions peuvent aussi être consultés sur rendez-vous dans un de nos bureaux de la ou des régions concernées.

Pour des questions générales

Ligne Info-Acquisition
infoacquisition@hydro.qc.ca

Hydro-Québec produit, transporte et distribue de l'électricité. Son unique actionnaire est le gouvernement du Québec. Exploitant essentiellement des sources d'énergie renouvelables, et plus particulièrement la grande hydraulique, elle soutient le développement d'autres filières – comme l'éolien, la biomasse et la petite hydraulique – par ses achats auprès de producteurs indépendants. Elle fait aussi de la recherche-développement dans le domaine de l'énergie, y compris l'efficacité énergétique.

Introduction

Hydro-Québec évolue dans un environnement de marchés en rapide mutation, qui comporte autant de défis que d'opportunités. Dans ce contexte, l'entreprise est déterminée à gérer ses activités sur une base d'affaires. À cette fin, elle s'est fixé des objectifs de croissance et de rentabilité soutenus.

La direction – Acquisition est responsable de fournir les orientations, les stratégies et les services en matière d'acquisition de biens et de services. Elle met tout en œuvre pour que ses activités rejoignent la volonté de croissance et de rentabilité de l'entreprise. En matière d'acquisition de biens et de services, les efforts pour atteindre ces objectifs sont axés sur les besoins d'Hydro-Québec et sur la connaissance des produits et des fournisseurs ; ils se traduisent par la mise en place des meilleures pratiques d'affaires et de gestion.

Conformément à la politique *Nos acquisitions de biens meubles et de services et les conditions des contrats*, ces pratiques visent à permettre à l'entreprise d'acquérir des biens et des services de qualité, au coût le plus avantageux ainsi qu'en temps et lieux désirés, tout en maximisant les retombées économiques au Québec.

Pour relever les défis des prochaines années, Hydro-Québec compte sur la compétence et le savoir-faire de tous ses fournisseurs de biens et de services. C'est pourquoi, que ce soit pour répondre à des besoins récurrents ou à court, moyen et long termes, l'entreprise fait affaire avec des fournisseurs reconnus pour leur performance et aptes à satisfaire ses exigences.

Règles d'éthique d'Hydro-Québec

Afin d'assurer un traitement équitable des fournisseurs, Hydro-Québec et ses employés s'engagent à :

- Exercer leurs fonctions conformément aux lois et aux règlements, ainsi qu'aux encadrements de l'entreprise et aux autres règles d'éthique spécifiques adaptées à des situations particulières.
- Refuser de transiger, de faire toute entente ou de poser tout geste contraire aux encadrements qui régissent leurs activités ou aux règles de saine administration et de bonne conduite.
- Traiter avec courtoisie, diligence, bonne foi et justice tout employé de l'entreprise de même que les clients de cette dernière, ses fournisseurs et toutes les personnes qui lui sont associées.
- Éviter tout conflit d'intérêts ainsi que toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts.

La qualité à Hydro-Québec

La qualité est au cœur des préoccupations d'Hydro-Québec. Aussi fait-elle l'objet d'efforts soutenus et d'un suivi constant. En effet, l'entreprise intègre l'approche qualité dans la gestion de ses activités, et ce, dans une perspective d'amélioration continue.

Ce mode de gestion fait évidemment appel à la participation active des fournisseurs afin qu'ils contribuent aux efforts que consacre Hydro-Québec pour maintenir ses activités à un niveau de qualité supérieur et pour véhiculer une image conforme à cette réalité. Dans ce contexte, Hydro-Québec met tout en œuvre pour s'assurer de la qualité des biens et des services qu'elle acquiert ainsi que de l'amélioration continue de ses pratiques d'acquisition. Pour avoir accès aux marchés d'Hydro-Québec, les fournisseurs de biens et de services stratégiques, ou ayant un impact significatif sur la mission de base ou sur l'image de l'entreprise, doivent généralement posséder un système qualité ISO 9000 enregistré par un organisme dûment reconnu.

Précisons que les biens et services liés à la mission de base d'Hydro-Québec sont ceux directement requis pour produire, transporter et distribuer de l'énergie.

Ces biens et services requièrent un haut niveau de fiabilité ou de spécialisation dans le domaine de l'énergie.

Processus d'acquisition de biens et de services

Hydro-Québec assure une gestion rigoureuse et efficace des mécanismes relatifs au processus d'acquisition des biens et des services nécessaires à la réalisation de sa mission de base et au maintien de ses activités courantes.

Les principes qu'elle applique s'appuient sur sa politique *Nos acquisitions de biens meubles et de services et les conditions des contrats*. Ces principes visent à assurer un traitement équitable et confidentiel de ses fournisseurs, tout en évitant les conflits d'intérêts. Les informations qui suivent précisent les différents aspects de ce processus, notamment la qualification des fournisseurs, les modes d'acquisition, la transmission de la soumission, l'attribution des contrats, le contrôle de la qualité et l'évaluation de la performance.

Qualification des fournisseurs

Pour obtenir des biens et des services de qualité dans une perspective d'amélioration continue, Hydro-Québec a mis en place un mécanisme qui lui permet de s'assurer de la qualification de ses fournisseurs et de leur capacité à répondre aux exigences de l'entreprise.

Le processus de qualification des fournisseurs ne s'applique que lorsqu'il représente une valeur ajoutée. De façon générale, tout fournisseur d'un bien ou d'un service stratégique, ou ayant un impact significatif sur la mission de base ou l'image de l'entreprise, est soumis au processus de qualification. Il se peut qu'un fournisseur de biens ou de services requis pour la réalisation d'activités courantes fasse aussi l'objet d'une qualification.

Hydro-Québec qualifie les fournisseurs en fonction de leurs produits, selon des aspects techniques, économiques, financiers, commerciaux et environnementaux, ainsi que des aspects de sécurité, de performance et de gestion de la qualité. Le processus de qualification intègre aussi l'homologation de produits stratégiques.

Notons que le statut de chacun des fournisseurs qualifiés est revu périodiquement, et ce, à partir de l'information découlant du système d'évaluation de la performance des fournisseurs et d'autres mécanismes mis en place à Hydro-Québec.

Passation du marché

De façon générale, Hydro-Québec favorise des modes d'acquisition qui font appel à la concurrence entre les fournisseurs. L'entreprise regroupe les fournisseurs sous deux catégories : les fournisseurs de services professionnels et les fournisseurs de biens et de services autres que professionnels.

Les services professionnels

Les services professionnels se définissent comme les activités qui consistent à produire un ouvrage à caractère intellectuel ou conceptuel et dont le résultat est remis à Hydro-Québec sous forme de rapports, de conseils, d'études, de dessins, de devis ou d'autres œuvres de création. Il s'agit généralement de services-conseils dans les champs d'expertise suivants : architecture et génie du bâtiment, contrôle de la qualité, environnement, géomatique et arpentage, informatique, ingénierie et services complémentaires, ingénierie des matériaux et laboratoires, gestion et toute autre activité professionnelle requise pour la conduite des affaires de l'entreprise.

- **Modes d'acquisition**

Le recours à des services professionnels se fait selon le mode d'acquisition déterminé en fonction de l'expertise spécifique requise.

De façon générale, lors de l'acquisition de services professionnels dont l'expertise spécifique a peu d'impact sur la mission de base de l'entreprise et dont la valeur est de plus de 50 000 \$, Hydro-Québec utilise l'appel de propositions restreint.

Lors de l'acquisition de services professionnels dont l'expertise spécifique a un impact significatif sur la réalisation de sa mission de base, Hydro-Québec gère le maintien de l'expertise externe en planifiant ses besoins et en répartissant les contrats entre des fournisseurs qualifiés selon la nature et l'envergure des expertises nécessaires, et ce, quelle que soit la valeur de l'acquisition. Cette procédure assure à Hydro-Québec la pérennité de ces expertises.

- **Négociation de contrat**

Tout contrat d'acquisition de services professionnels, peu importe le mode d'acquisition, fait l'objet d'une négociation qui tient compte des pratiques d'affaires d'Hydro-Québec. Cette négociation peut porter sur plusieurs aspects du mandat : méthodes de travail, calendrier de réalisation, organisation de l'équipe de travail, qualifications des ressources, coût des services ou mode de rémunération.

Les biens et les services autres que les services professionnels

L'acquisition de biens ou de services autres que les services professionnels s'effectue selon les modes suivants.

- **L'appel de propositions ouvert ***

Hydro-Québec utilise généralement l'appel de propositions ouvert pour des biens ou des services d'une valeur supérieure à 100 000 \$. Dans ce cas, l'entreprise exige généralement des garanties de soumission et d'exécution. Elle peut, au besoin, exiger aussi des garanties de paiement de la main-d'œuvre, des matériaux et des services.

Les appels de propositions ouverts peuvent être consultés à l'adresse suivante : http://www.hydroquebec.com/soumissionnez/en_cours_f.html

Dans le cas des régions ressources du Québec, lorsqu'il y a suffisamment de concurrence pour une acquisition inférieure à 1 000 000 \$, Hydro-Québec peut procéder par appel de propositions ouvert ciblant exclusivement les fournisseurs ayant un établissement dans la région concernée.

Les régions ressources sont les suivantes :

Bas-Saint-Laurent (01), Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), Mauricie (04), Abitibi-Témiscamingue (08), Côte-Nord (09), Nord-du-Québec (10) et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11).

- **L'appel de propositions restreint et la négociation de gré à gré ***

L'appel de propositions restreint s'adresse à des fournisseurs qui sont jugés être en mesure de répondre au besoin d'Hydro-Québec et, s'il y a lieu, qui ont fait l'objet d'un processus de qualification. L'appel de propositions restreint se fait par courrier, par télécopieur ou par courriel. Hydro-Québec peut, dans certains cas, opter pour la négociation de gré à gré.

Habituellement, aucune garantie de soumission, d'exécution ou de paiement de la main-d'œuvre, des matériaux et des services n'est exigée pour les appels de propositions restreints visant l'acquisition de biens. Pour des acquisitions de services, ainsi que pour l'installation et la fourniture de biens liés à la mission de base ayant une valeur supérieure à 100 000 \$, même dans le cas d'appels de propositions restreints, Hydro-Québec exige généralement des garanties de soumission et d'exécution ainsi que, si nécessaire, des garanties de paiement de la main-d'œuvre, des matériaux et des services.

* Dans un appel de propositions, Hydro-Québec se réserve le droit de négocier les éléments des propositions déposées par un ou des fournisseurs ou d'accepter la ou les propositions telles quelles.

Les garanties

Garantie de soumission	<p>La garantie de soumission souligne la volonté du fournisseur de respecter, s'il est choisi, l'offre qu'il a faite en réponse à l'appel de propositions. Le fournisseur permet ainsi à Hydro-Québec d'être indemnisée s'il retire sa soumission à la séance d'ouverture des soumissions ou par la suite, ou encore s'il ne fournit pas, dans les délais prescrits, les garanties, les polices ou les attestations d'assurance exigées dans le document d'appel de propositions.</p>
Garantie d'exécution	<p>La garantie d'exécution vise à assurer la réalisation d'un contrat et à indemniser Hydro-Québec si l'attributaire n'exécute pas le contrat.</p>
Garantie de paiement	<p>La garantie de paiement vise, lors de l'exécution d'un contrat de travaux, à indemniser la main-d'œuvre de l'entrepreneur, les sous-traitants ainsi que les fournisseurs de matériaux et de services en cas de défaut de paiement par l'entrepreneur.</p>

Transmission de la soumission

Les soumissions doivent être déposées à l'endroit indiqué ou transmises au numéro de télécopieur ou à l'adresse courriel spécifiés dans le document d'appel de propositions, au plus tard à la date et à l'heure précisées.

Attribution des contrats

Seuls les fournisseurs qualifiés selon les règles de l'entreprise spécifiques au champ d'expertise concerné ou selon les exigences spécifiées au document d'appel de propositions sont admissibles à l'octroi d'un contrat. Ces fournisseurs doivent aussi détenir tous les permis et toutes les autorisations conformes à la loi et aux règlements en vigueur applicables à la réalisation de l'activité visée. De façon générale, les fournisseurs de biens et de services liés à la mission de base de l'entreprise doivent posséder un certificat d'enregistrement valide et conforme au modèle d'assurance de la qualité de la norme ISO 9000 spécifiée au contrat.

Assurance et contrôle de la qualité

Hydro-Québec a mis en place des mécanismes visant à assurer la gestion et le contrôle de la qualité des biens et des services qu'elle acquiert, et ce, conformément à ses besoins en matière de qualité. Dans certains cas, des interventions en vue de s'assurer du respect des exigences précisées au contrat sont effectuées chez les fournisseurs de biens et de services généralement liés à la mission de base de l'entreprise. Ces interventions sont réalisées par des spécialistes d'Hydro-Québec en assurance et contrôle de la qualité ou par des firmes spécialisées mandatées par l'entreprise.

Développement durable

Hydro-Québec se soucie du développement durable. Elle s'engage à spécifier à ses fournisseurs, lorsqu'ils sont applicables, des critères d'achat écoresponsable qui tiennent compte de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Évaluation de la performance des fournisseurs

Tout fournisseur qui a livré un bien ou un service ayant un impact significatif sur la mission de base ou sur l'image d'Hydro-Québec peut faire l'objet d'une évaluation de performance selon des critères identifiés dans son contrat. Cette évaluation vise à mesurer le niveau de performance du fournisseur quant au respect de ses obligations contractuelles et de l'ensemble des aspects inhérents à sa relation d'affaires avec Hydro-Québec. L'entreprise informe périodiquement le fournisseur des résultats de l'évaluation de sa performance. Précisons que les résultats de l'évaluation sont utilisés par l'entreprise afin d'orienter ses choix pour ses acquisitions futures ou d'assurer l'amélioration continue.

www.hydroquebec.com

Direction – Acquisition
Direction principale – Centre de services partagés
Reproduction autorisée avec mention de la source

Dépôt légal – 2^e trimestre 2012
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 978-2-550-64628-0 (version PDF)

2012G1123F

This publication is available in English.

